Image not found or type unknown

Garante pour un crédit, mais la personne est décédé

Par **ratatouille**, le **29/03/2008** à **18:20**

Bonjour,

Il y à plus de 5 ans, un ami à contracté un crédit et je me suis portée garante. Cette personne est décédé voilà 3 ans maintenant.
J'ai voulu ouvrir un compte avec mon mari, et la surprise, la banque m'informe que je suis fichée à la Banque de France car la personne décédé n'avait pas payé des échéances.
La banque peut-elle me réclamer les sommes dues.

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **29/03/2008** à **20:50**

Bonsoir,
Se porter caution est un acte important, trop de gens ne le mesurent pas.
La personne en question avait donc souscrit un prêt sans assurance décès!!!?
Vérifiez quand même? A TOUT HASARD...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés